



REPUBLIQUE DU BURUNDI
Commission Electorale Nationale Indépendante



CENI

COMMUNIQUE

Après analyse des dossiers de recours pour les listes des candidats aux élections des Conseils Communaux et des Députés pour les élections de 2015, la CENI a constaté que beaucoup de dossiers ont été rejetés parce que incomplets et/ou mal constitués.

Dans le souci de préserver la logique d'inclusivité et de renforcer la compétition, la CENI porte à la connaissance du public en général et des compétiteurs intéressés en particulier ce qui suit :

1. La CENI accorde exceptionnellement une période de deux (2) jours calendrier à compter du 22 avril 2015 pour compléter, remplacer ou corriger les éléments des dossiers déjà introduits auprès des CEPI ou de la CENI faisant objet de recours. Ces éléments sont entre autres :
 - Compléter les éléments manquants des dossiers (attestation de résidence, récépissé, caution, etc),
 - Respecter l'équilibre de genre et d'ethnie,
 - Remplacer les candidats ne remplissant pas la condition d'âge,
 - Respecter l'ordre des candidats par ethnie et par genre,
 - Constituer les listes en fonction des sièges à pourvoir par circonscription.
2. Pour les candidats Conseillers communaux, ces éléments doivent être déposés auprès des CEPI concernées. En ce qui concerne les dossiers des candidats Conseillers communaux, seuls les partis politiques/coalitions/candidats indépendants ayant introduit des recours auprès de la CENI sont autorisés à déposer les compléments, à opérer des remplacements ou à effectuer des corrections nécessaires.
3. Pour les candidats Députés, ces éléments doivent être déposés auprès de la CENI. Les partis politiques/coalitions/candidats indépendants qui ont déposé les listes de leurs candidats peuvent passer au siège de la CENI pour être informés sur les listes qui nécessitent des corrections.
4. La date limite de dépôt de ces éléments des dossiers est fixée au 23 avril 2015 à 16 heures précises. Passé ce délai, aucun dépôt ne pourra plus être accepté.

Fait à Bujumbura, le 20/04/2015

Amb. Pierre Claver NDAYICARIYE
Président

« Ensemble pour les élections démocratiques : libres, apaisées, inclusives et transparentes »